

REGLEMENT PARTICULIER AUX PLATEAUX TECHNIQUES ET LABORATOIRES

I) Accès aux plateaux techniques et laboratoires :

Les plateaux techniques et laboratoires sont des lieux d'enseignement au même titre que les salles de classe. L'accès en est interdit en dehors des séances inscrites à l'emploi du temps.

II) Prévention des accidents :

Pour éviter tout risque d'accident dans l'utilisation de certains outils ou machines les règles de sécurité indiquées par les professeurs et affichées devront être strictement respectées. Tout manquement à ces règles sera sanctionné.

III) Tenue de travail :

a) BTS Maintenance des Systèmes :

- Combinaison, tenue de travail deux pièces ou une blouse en coton. Cette tenue devra être ajustée, tout vêtement « flottant » étant proscrit. Les encolures et les poignets doivent être resserrés.
- Chaussures de sécurité
- Tout équipement de protection individuelle utilisé ponctuellement (gants, lunettes,...) sera fourni par le lycée.

b) Bac Professionnel MELEC:

- Chaque élève se verra attribuer par le lycée (via un financement du Conseil Régional) un ensemble d'équipement de protection individuel comprenant, entre autres,

Un ensemble pantalon, veste, polo qui devront être lavée régulièrement, des chaussures de sécurité « antistatiques ». Hormis les tenues entretenues à la maison, le reste de l'équipement de protection, ainsi que l'outillage propre à la section, devra rester dans le casier vestiaire métallique affecté à chaque élève, il faudra fournir un cadenas. Avant le mois d'octobre l'élève devra acheter une trousse à outils dont le descriptif et l'appel d'offre seront réalisés par le lycée avant la rentrée.

c) Première et Terminale STI2D, BTS Systèmes Numériques :

- une blouse en coton est vivement conseillée.

d) Seconde « Biotechnologie » - Première et terminale STL - BTS Métiers de l'eau – BTS Métiers des services à l'environnement :

- une blouse en coton.

Les tenues de travail devront être maintenues en bon état et propres.

Tout élève qui ne disposera pas de sa tenue de travail pourra être sanctionné.